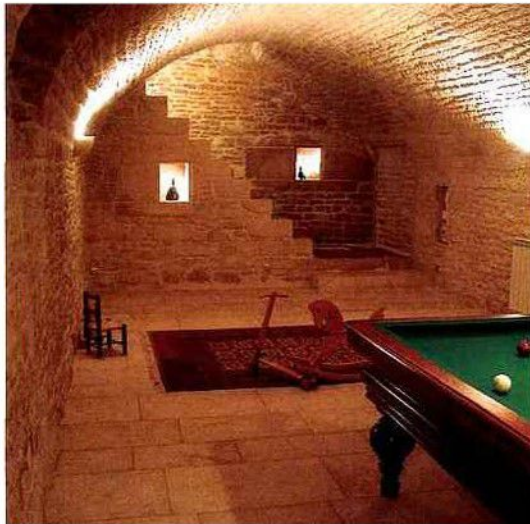


FAIRE CONSTRUIRE SA MAISON | octobre 2018

PIERRE DE BOURGOGNE : PROTÉGÉE



PIERRE DE BOURGOGNE : PROTÉGÉE



La pierre de Bourgogne bénéficie désormais d'une Indication géographique protégée attribuée par le très officiel Institut national de la propriété industrielle (INPI). Signe officiel de qualité et d'origine, cette indication garantit aux particuliers l'authenticité des produits qu'ils achètent. Elle permet aux entreprises et aux artisans de valoriser leur production et de protéger leur savoir-faire. Calcaire du jurassique la pierre de Bourgogne se décline en 83 variétés. Elle est employée pour bâtir des murs, des escaliers, des corniches, des sculptures etc. Riche de 27 entreprises et artisans, l'association Pierre de Bourgogne va gérer cette indication.

www.bourgogne-pierre.fr